

Compte-rendu

CCSEHDAA

Mercredi 14 juin 2023, à 19 h, en présence au CSSDM

Membres (cocher les membres présents)	
<input type="checkbox"/> Beaudet, Diane, parent <input checked="" type="checkbox"/> Coulibaly, Kiléka, parent <input type="checkbox"/> Delaroche, Dominique, parent <input type="checkbox"/> Liotard, Brigitte, parent <input checked="" type="checkbox"/> Ménard, Marie-Claude, parent <input checked="" type="checkbox"/> Saumur, Dominique, parent <input checked="" type="checkbox"/> Auroy, Marie, parent <input checked="" type="checkbox"/> St-Pierre, Kim, parent <input checked="" type="checkbox"/> Acuna, Natalia, parent	<input checked="" type="checkbox"/> Cintrao Helder Manuel, substitut, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Contant, Marie, personnel enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Denis, Amélie, personnel enseignant <input type="checkbox"/> Doiron, Lucille, organisme <input checked="" type="checkbox"/> Ledoux, Richard, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Léveillé, Claudine, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Locher, Barbara, soutien au CCSEHDAA <input checked="" type="checkbox"/> Matias, Vitor, organisme <input type="checkbox"/> Pageau, Martine, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Roby, Geneviève, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Thomas, Benoît, administration, directeur des Services éducatifs
Invités	
Mme Isabelle Gélinas	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation Fait F Non fait NF En réalisation ER Point de suivi S Point reporté R
1.	Ouverture de la séance	L'assemblée débute à 19h.		
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	<p>Présence de 13 membres, dont les 2/3 des parents en poste (6 parents). Le quorum est atteint.</p> <p>Mot de Mme Isabelle Gélinas pour remercier l'engagement de chacun. L'objectif est de faire réussir tous les élèves.</p> <p>Mme Saumur remercie Mme Gélinas d'être présente aux comités.</p> <p>Mme Ménard mentionne que la présence de Mme Gélinas au CCSEHDAA permettrait d'avoir des échanges positifs pour les enfants.</p> <p>Mme Saumur demande où en sont les démarches au niveau de la sécurité.</p> <p>Réponse de Mme Gélinas</p> <p>Un comité formé de parents à partir du comité de transport travaille sur la sécurité. Le lien avec la Ville de Montréal est fait.</p> <p>Mme Ménard ajoute qu'il faudrait revoir les bassins des écoles pour éviter la traverse des grandes artères.</p>		
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Mme Coulibaly procède à la lecture de l'ordre du jour, suivie par la proposition avec les ajouts aux questions diverses.</p> <p style="text-align: center;">Adoption proposée par Mme Dominique Saumur Secondée par Mme Marie-Claude Ménard</p>		
4.	Questions du public	Aucun membre du public présent ce soir.		

5.	Adoption du compte-rendu du 22 mars 2023	Le compte-rendu du 22 mars 2023 est adopté Adoption proposée par Mme Marie Auroy Secondée par Mme Claudine Léveillé		
6.	Adoption du compte-rendu du 3 avril 2023	Le compte-rendu du 3 avril 2023 est adopté Adoption proposée par Marie Claude Ménard Secondée par M Vitor Matias		
7.	Adoption du compte-rendu du 8 mai	Le compte-rendu du mai 2023 est adopté Adoption proposée par Mme Kileka Coulibaly Secondée par Mme Marie Auroy		
8.	Compte-rendu du 24 mai 2023	Déposé pour information seulement		
9.	Points de suivi du 24 mai 23	<p>a) Collecte des besoins Le CSSDM a actuellement une entente avec l'école de psychoéducation. Certains collègues psychoéducateurs des services éducatifs enseignent à l'université ce qui favorise l'accès à des lieux de stages et ensuite à un emploi. Dans certaines universités, le stage à l'emploi est autorisé. Le CSSDM tente d'influencer les universités pour autoriser la reconnaissance du stage à l'emploi. Le CCSDM fera le point sur les retombées de la stratégie avec l'école de psychoéducation. Pour l'instant plusieurs stratégies sont mises en place pour avoir de la souplesse dans l'embauche, par exemple offrir du temps partiel selon les disponibilités de l'employé. La répartition des ressources sera traitée l'an prochain, notamment en consultation au CCSEHDAA. Un des enjeux identifiés concerne l'équité dans la répartition des ressources professionnelles. Ceci est prévu dans le plan d'action administratif.</p> <p>Discussion M Matias propose de dépolitiser la démarche pour éviter les situations de conflits d'intérêts. Également pour éviter que le stagiaire soit considéré comme un employé. Le système de bourse au lieu de rémunérer le stagiaire permet de préserver l'apprenant et sa formation.</p>		

		<p>Mme Léveillé mentionne qu'en éducation spécialisée certaines portes ont été ouvertes pour rémunérer certains stagiaires, sous conditions.</p> <p>Mme Saumur mentionne qu'en génie et en droit cette complexité n'existe pas.</p> <p>Mme St Pierre apporte que le jumelage d'un étudiant et d'un professionnel a des répercussions sur l'embauche à moyen terme.</p> <p>M Cintrao mentionne que le CSSDM n'aura pas le choix d'être créatif. L'arrimage entre les universités et le CSSDM sera nécessaire pour favoriser les stages à l'emploi en adaptation scolaire. Le CSSDM devra aussi s'ajuster pour les formations et l'accompagnement des étudiants.</p> <p>Mme Denis mentionne que les professionnels sont moins présents donc moins en rôle-conseil auprès des enseignants et peuvent moins faire de la prévention. Certains sont recrutés dans les équipes centralisées.</p> <p>M Thomas répond que l'intention du CSSDM est de favoriser la proximité des professionnels auprès des écoles.</p> <p>Mme Roby partage que parfois l'éparpillement peut aussi nuire. Elle mentionne que son travail d'accompagnement est plus complexe quand il n'y a pas de professionnels dans l'école. Certains postes partagés dans beaucoup d'écoles nuisent à la rétention du personnel.</p> <p>M Matias explique que le service de soutien des professionnels pourrait être organisé de façon plus efficiente. Cela permettrait de faire moins d'évaluations et plus de suivis. Il faut penser autrement.</p> <p>Mme Ménard revient sur les listes d'attentes des évaluations dans le système de santé. Cela a un impact sur les demandes faites quand les enfants entrent dans le système scolaire.</p> <p>M Thomas résume les éléments clé : rétention du personnel, intervention la plus possible en proximité de la classe, et organisation des services dans l'école.</p> <p>La pénurie chez les professionnels concerne particulièrement la psychoéducation, la psychologie et l'orthophonie.</p> <p>Mme Auroy demande si le portrait de la collecte de données est le même suite à la communication avec les directions.</p>		
--	--	---	--	--

		<p>M Thomas partage que suite à ses échanges avec les directions, les besoins sont les mêmes. Le personnel considère que ce qui est demandé correspond aux besoins réels.</p> <p>b) Clarification des rôles et responsabilités lors de l'orientation des élèves La stratégie de communication aux parents est en développement en partenariat avec le bureau des affaires juridiques. M Matias revient sur l'interprétation de la Loi (art. 96.14). Il considère qu'il y a une confusion entre les articles de loi qui parlent du classement.</p> <p>Des vérifications seront faites auprès de Mme Bélisle.</p> <p>c) Ratios dans les classes spécialisées Les ratios dans les classes sont conventionnés et il n'est pas possible de les modifier pour l'instant. Mme Roby précise que sa demande concernait les ratios en classe spécialisée par rapport aux ratios en école spécialisée. Mme Contant rappelle qu'il n'y a pas de minimum de ratio. Mme Léveillé ajoute que les ratios appartiennent à la convention des enseignants. Toutefois, il existe des ententes dans certains milieux. Mme Saumur mentionne qu'il faut trouver un équilibre entre diminuer les ratios et la pénurie du personnel. Quel est le besoin prioritaire? M Matias ajoute que scientifiquement, la réduction des ratios n'est pas l'indicateur le plus influent sur la qualité de l'enseignement ou la réussite des élèves. Il faut plutôt penser à la modulation des ratios des groupes selon leur composition au lieu de seulement penser à la réduction des ratios. Mme Contant ajoute que la meilleure façon de répondre aux besoins des élèves est d'avoir des gens formés dans les classes. Il fait également considérer les départs des enseignants parce que la tâche est lourde. La solution est probablement à mi-chemin.</p>	<p>Benoît Thomas : vérification auprès de Marie-Li Bélisle</p>	
--	--	---	---	--

		<p>Mme Roby réajuste que sa question avait été amenée par ce que certains élèves en classe spécialisée se retrouvent en école spécialisée pour avoir les ratios offerts en école spécialisée.</p> <p>Mme Léveillé souhaite qu'il y ait une latitude pour intervenir sans avoir des ratios conventionnés maintenus par habitude sans considérer les besoins de la cohorte d'élèves.</p> <p>Mme St Pierre souhaiterait avoir une présentation sur les chiffres du mouvement du personnel.</p> <p>M Thomas partage que les réflexions seront faites à partir de données.</p>		
10.	Passage primaire secondaire	<p>Mme Saumur explique la raison pour laquelle elle a posé des questions sur le passage primaire-secondaire.</p> <p>Quel est le processus de classement des élèves dans le passage?</p> <p>Réponse de M Thomas</p> <p>La réflexion sur la scolarisation des élèves qui passent de l'école de l'Étincelle vers l'école secondaire Irénée Lussier se fera lors de la révision du continuum TSA. Les travaux du comité de révision seront partagés au CCSEHDAA.</p> <p>Lors du passage au secondaire, les procédures sont les mêmes pour tous les élèves. Si l'élève a des besoins particuliers, la collaboration avec les parents se fait tout au long de l'année, notamment via les communications mensuelles. Le comité d'intervention propose, entre autres, les recommandations de classement. Les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire (CPAS) participent à cette réflexion au travers de la signalisation continue. Lors de la signalisation du passage primaire secondaire, en mars-avril, les directions du secondaire rencontrent les directions du primaire avec les CPAS, pour parler des élèves qui ont des besoins particuliers.</p> <p>Discussion</p> <p>Mme Ménard demande s'il existe des visites des milieux pour les élèves du secondaire.</p> <p>M Thomas mentionne que les visites se font dans toutes les écoles secondaires.</p>		

		<p>Mme Saumur demande pourquoi certains enfants se retrouvent dans des classes de difficultés d'apprentissage alors que leurs besoins sont différents. Elle perçoit que les services sont donnés en fonction des codes de difficultés plutôt qu'en fonction des besoins.</p> <p>Mme Locher apporte des précisions l'analyse des besoins des élèves et le choix des orientations.</p> <p>M Matias mentionne que l'attribution des services en fonction du code de difficulté est une culture de financement.</p> <p>Mme St Pierre amène que certains élèves n'ont pas accès aux services parce qu'ils ne répondent pas aux critères actuels pour obtenir le service, malgré leurs besoins.</p> <p>M Matias explique que la compréhension des besoins de l'élève par l'enseignant est plus importante que le diagnostic donné par un professionnel, ou que le code de difficulté attribué.</p> <p>M Thomas précise que la réponse aux besoins des élèves est la priorité. Le CSSDM est en attente des travaux du MEQ pour les consignes relatives au financement lié aux EHDAA.</p> <p>Mme Roby ajoute que le code de difficulté est administratif, contrairement au diagnostic.</p> <p>Mme St-Pierre se demande si la charge pour les parents qui ont eux-mêmes des défis est bien comprise par les écoles. Si la place du parent est importante, il faudra réfléchir à la façon dont la collaboration est faite avec les parents. Parfois, des reproches arrivent quand les parents s'impliquent.</p> <p>Mme Roby mentionne que la collaboration avec les parents devrait être un sujet traité au CSSEHDAA l'an prochain.</p> <p>M Cintrao apporte que beaucoup de choses sont faites sur le terrain par différentes équipes. Le contexte de l'école peut faire une différence sur les besoins des élèves.</p>	<p>Sujet à prévoir pour les travaux de 2023-24 : la collaboration avec les parents.</p>	
11.	Questions diverses	a) Mme St Pierre demande un suivi sur la mise en œuvre de la nouvelle répartition des ressources pour les élèves ayant un trouble moteur.		

		<p>Réponse de M Thomas</p> <p>Les trois postes de l'équipe centralisée sont pourvus. Deux des postes ont été choisis par des orthopédagogues de l'ancien SSPI. Un sondage auprès des écoles a été fait pour connaître les besoins de formation. Les formations au personnel ont commencé et se poursuivront à la rentrée. Les équipes de soutien à intégration des neuf écoles secondaires concernées seront aussi formées. Le matériel adapté et le matériel informatique seront fournis pour la rentrée.</p> <p>b) M Matias demande un suivi sur le dossier des mesures contraignantes pour l'année prochaine.</p> <p>c) Choix de la date de l'assemblée générale du CCSEHDAA La rencontre sera le mercredi 4 octobre en présentiel pour faciliter le processus de vote, probablement autour de 6h45-19h. Le nouveau formulaire de mise en candidature sera envoyé aux membres du comité afin de recueillir nos commentaires. Les membres dont le mandat se termine cette année devront représenter leur candidature avec le nouveau processus de sélection, sauf s'il reste un poste vacant. Dans ce cas, le membre pourra renouveler son mandat sans passer par le processus de sélection. Il n'y a pas de nombre de mandats maximum.</p>		
12.	Levée de la séance	<p>La séance est levée à 21:15. Il y aura une petite rencontre en virtuel en début d'année afin de faire certains suivis. La date sera communiquée sous peu.</p>		